

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 17 janvier 2023 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Josée Castonguay, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 45 le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour le bâtiment principal situé au 581, Grande Côte Est. Conséquemment, le Comité autorise la présente demande. Les demandes relatives aux 292 et 296, Grande Côte Ouest sont reportées.

2023-01-001

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| (001) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (002) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (003) | 3. Approbation des procès-verbaux du 6, 12 et 19 décembre 2022; |
| (004) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| (005) | 5. Administration : |
| (006) | 5.1. Adoption du projet de règlement 19-4-2023 modifiant le règlement 19-2001 relatif au fonds de roulement; |
| (007) | 5.2. Adoption du projet de règlement 123-2023 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023; |
| (008) | 5.3. Carrefour Émilie de Lanoraie – subvention; |
| (009-010) | 5.4. Mandat – avocat; |
| (011) | 5.5. Financement des règlements d'emprunt 114-2021 (subvention MTQ) et 117-2022 (casernes); |
| (012) | 5.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 124-2023 décrétant un emprunt pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau; |
| (013) | 5.7. Collecte de sang; |
| (014) | 5.8. Journées de la persévérance scolaire; |
| (015) | 6. Sécurité publique : |
| (016) | 6.1. Entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – amendement; |
| (017) | 6.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 75-10-2023 modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation; |
| (018) | 6.3. Modifications à la signalisation; |
| (019) | 7. Travaux publics : |
| (020-022) | 7.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Soutien – convention d'aide financière; |
| (023) | 7.2. Appel d'offres – travaux rue Rondeau; |
| | 7.3. Permis de voirie – engagements MTQ; |
| | 7.4. Achats – matériaux, outillage et équipements; |
| | 7.5. Acquisition de matériel roulant – mandats services professionnels; |

- (024) 7.6. Contrôle de la végétation;
- (025) 8. Hygiène du milieu :
- (026) 8.1. Usine d'assainissement – travaux de maintenance et d'entretien;
- (027) 8.2. Achat – pièces, outillage et équipements;
- 8.3. Recherche des eaux parasites et mise en place de mesures compensatoires sur le réseau sanitaire – mandat;
9. Loisirs et culture;
- (028) 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- 10.1. Adoption du projet de règlement 1071-79-2023 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 – Dispositions concernant la sécurité des piscines;
- (029) 10.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments;
- 10.3. Demandes de certificat d'autorisation pour démolition :
- 10.3.1. 292, Grande Côte Ouest; **[report]**
- 10.3.2. 296, Grande Côte Ouest; **[report]**
- (030) 10.3.3. 581, Grande Côte Est;
- (031) 10.3.4. 147, Grande Côte Est – appel de la décision;
- (032) 10.4. Demande CPTAQ – lot 4 164 278 (rang Saint-Jean-Baptiste);
- (033) 10.5. Demande de dérogation mineure – 59, rue du Parc-Industriel;
- (034-039) 11. Courrier;
- (040) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
- (041) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
 APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-003

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6, 12 ET 19 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 6, 12 et 19 décembre 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-004

BIENS-FONDS NON IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les immeubles suivants sont considérés comme des biens-fonds non imposables de la municipalité :

- 328, rue Notre-Dame (Club de l'Âge d'or de Lanoraie);

- 42, rue Louis-Joseph-Doucet (Action Famille Lanoraie);

CONSIDÉRANT QU'une taxe générale au taux de 48,3 ¢ du 100 \$ d'évaluation devrait être prélevée sur tous les biens-fonds non imposables de la municipalité, le tout conformément aux dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que les immeubles mentionnés au préambule ne soient pas assujettis à la taxe générale établie lors de l'adoption du budget 2023 en fonction des biens-fonds non imposables pour l'exercice financier courant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-005

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-4-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-2001 RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 19-4-2023 modifiant le règlement 19-2001 relatif au fonds de roulement », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-006

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 123-2023 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION PAR COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 123-2023 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023 », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-007

CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE — SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De poursuivre la subvention mensuelle de 300 \$ remise au Carrefour Émilie de Lanoraie pour l'année 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De renouveler le mandat de la firme DHC avocats au montant de 500 \$ (taxes en sus) pour leurs services de consultation téléphoniques, pour un an, débutant le 1^{er} février 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-009

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 564 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lanoraie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 564 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
117-2022	1 887 000 \$
114-2021	677 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 117-2022 et 114-2021, la Municipalité de Lanoraie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 janvier 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de D'autray
701, avenue Gilles-Villeneuve
Berthierville (Qc) J0K 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général et greffier-trésorier. La Municipalité de Lanoraie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 117-2022 et 114-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-010

EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 564 000 \$ — SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS – ADJUDICATION

Date d'ouverture :	17 janvier 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 janvier 2023
Montant :	2 564 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 117-2022 et 114-2021, la Municipalité de Lanoraie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 janvier 2023, au montant de 2 564 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

97 000 \$	4,90000 %	2024
102 000 \$	4,50000 %	2025
106 000 \$	4,30000 %	2026
111 000 \$	4,20000 %	2027
2 148 000 \$	4,20000 %	2028

Prix : 98,56888

Coût réel : 4,56442 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

97 000 \$	4,90000 %	2024
102 000 \$	4,50000 %	2025
106 000 \$	4,35000 %	2026
111 000 \$	4,25000 %	2027
2 148 000 \$	4,20000 %	2028

Prix : 98,36500

Coût réel : 4,61813 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

97 000 \$	4,90000 %	2024
102 000 \$	4,50000 %	2025
106 000 \$	4,30000 %	2026
111 000 \$	4,20000 %	2027
2 148 000 \$	4,15000 %	2028

Prix : 98,05400

Coût réel : 4,64596 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 564 000 \$ de la Municipalité de Lanoraie soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-011

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 124-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 558 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE RONDEAU

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement décrétant un emprunt de 2 558 000 \$ pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue José, et dépose le projet de règlement 124-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-01-012

COLLECTE DE SANG

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater l'agente de communication à planifier la collecte de sang annuelle avec l'organisme Héma-Québec, laquelle aura lieu le 20 février prochain au Pavillon Jean-Bourdon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-013 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De prévoir un montant de 4 000 \$ afin de réaliser les activités suivantes en lien avec Les Journées de la persévérance scolaire 2023 :

- Visite à l’Insectarium pour les 5^e et 6^e année;
- Spectacle Godasse et Fadièse pour les maternelles, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e année.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2023-01-014

ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE — AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge est en processus de révision de la lettre d’entente pour le service aux sinistrés avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de prolonger l’entente actuelle d’une année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D’autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l’amendement no 1 à l’Entente de service aux sinistrés, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

De plus, selon l’Entente, d’autoriser le versement de 0,18 \$ par personne (population de 5338) pour un montant total de 960,84 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, couvrant la période de mars 2023 à février 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2023-01-015

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 75-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 75-2011 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION — RESTRICTIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu’un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation — Restrictions relatives au stationnement, et dépose le projet de règlement 75-10-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-01-016

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION

CONSIDÉRANT les problématiques observées sur la rue José;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l’ajout de deux panneaux d’arrêt sur la rue José, à l’intersection de la rue Perreault.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

**2023-01-017 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET : SOUTIEN —
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet : Soutien — octroi d'une aide financière maximale de 42 713 \$ pour des travaux d'amélioration sur les infrastructures routières municipales admissibles, laquelle entente est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-018

APPEL D'OFFRES — TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE RONDEAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offres public pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-019

PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année et qu'elle autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Lanoraie s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Lanoraie s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-020 ACHAT — OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 39 700 \$ pour l'achat des outils et équipements suivants :

- Compresseur;
- Ensembles d'outils à batterie;
- Ensemble de feux de chantier;
- Ordinateur portable;
- Plaque vibrante réversible;
- Transpalette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-021 ACHAT — MATÉRIAUX, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 19 500 \$ pour l'achat de matériaux et outils suivants :

- Poteaux de signalisation;
- Panneaux de signalisation et plaques toponymiques;
- Enfonceur de poteaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-022 ACHAT — LAMPADAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant maximal de 21 928 \$ (taxes en sus) pour l'achat de quatre lampadaires (modèle DMS50 DEL 70W) pour les stationnements à L'Escale-du-Roy.

Que cette somme soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-023 ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT — MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater l'Entreprise Form-éval inc. au montant de 8 100 \$ (taxes en sus) pour déterminer les besoins de la municipalité et procéder à l'élaboration des documents d'appel d'offres public et la recommandation pour l'octroi des contrats d'achat pour le matériel roulant suivant :

- Chargeuse sur roues ou tracteur et accessoires;
- Camion-atelier pour l'entretien du réseau d'aqueduc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-024

CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de l'entreprise Dauphin Multi-services pour le désherbage mécanique et à vapeur en bordure des étangs aérés au montant de 8 700 \$ (taxes en sus et en fonction du prix du carburant) et le désherbage à la vapeur pour les abords de rues, stationnements et plateaux sportifs au montant de 1 930 \$ (taxes en sus et en fonction du prix du carburant), et ce, pour la saison 2023, telle que décrite dans l'offre de services du 2 octobre 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-025

USINE D'ASSAINISSEMENT — TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 13 500 \$ (taxes nettes) pour l'acquisition et l'installation d'un surpresseur reconditionné, un montant de 5 000 \$ (taxes nettes) pour l'entretien du deuxième surpresseur et un montant de 5 000 \$ (taxes nettes) pour le remplacement de l'oxymètre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-026

ACHAT — PIÈCES, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 40 000 \$ pour l'achat de matériaux, outils et équipements suivants :

- Balises pour bornes d'incendie;
- Lecteur de compteur d'eau;
- Ordinateurs portables et disques durs réseau pour l'usine de production d'eau potable;
- Pièces et matériaux pour l'entretien du réseau d'aqueduc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-027

RECHERCHE DES EAUX PARASITES ET MISE EN PLACE DE MESURES COMPENSATOIRES SUR LE RÉSEAU SANITAIRE — MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater la firme GBI Experts-conseils inc. pour la recherche des eaux parasites et la mise en place de mesures compensatoires sur le réseau sanitaire, et d'autoriser un budget de 10 000 \$ (taxes et dépenses applicables en sus) à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-028

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-79-2023 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 105-92 ET 269-90 — DISPOSITIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1071-79-2023 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 — Dispositions concernant la sécurité des piscines », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-029

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1084-2023 RÉGISSANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1074-2009

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement régissant la démolition de bâtiments et abrogeant le règlement 1074-2009, et dépose le projet de règlement 1084-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-01-030

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION — 581, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 581, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le conseil local du patrimoine a pris connaissance de la présente demande de démolition;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine — réunion tenue le 14 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prend acte de la décision du comité de démolition, et autorise la demande de démolition du bâtiment situé au 581, Grande Côte Est, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-031

147, GRANDE CÔTE EST — APPEL DE LA DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande d'appel de la décision rendue par le comité de démolition concernant le 147, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT QU'aucun nouveau fait n'a été soumis afin d'apprécier la demande différemment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De demander au requérant de déposer de nouvelles informations ou pièces justificatives afin que la demande puisse être réétudiée et qu'à défaut, la décision soit maintenue.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-032

DEMANDE CPTAQ — LOT 4 164 278 (RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE)

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Éric Hottote à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à acquérir le lot 4 164 278 afin d'entailler les érables et d'avoir un accès plus facile à la cabane à sucre;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête de monsieur Éric Hottote ne va pas à l'encontre des règlements municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-033

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 59, RUE DU PARC-INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le 59, rue du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'installation de trois portes de garage, soit deux de 2,5 m de largeur et une de 6 m de largeur sur la façade avant de l'agrandissement, alors que l'article 10.2.2.3 du règlement de zonage 105-92 ne permet pas d'ouverture de plus de deux mètres de largeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement 1004-2001 (dérogations mineures aux règlements d'urbanisme) et les modifications apportées à l'article 145 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal — réunion tenue le 14 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le 59, rue du Parc-Industriel, soit permettre l'ouverture de trois portes de garage, telles que mentionnées au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-034 CULTURE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la politique d'intégration des arts à l'architecture (1 %) est peu appliquée dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art sont sous-représentés dans le fichier des artistes reconnus par le ministère de la Culture pour l'application de cette politique;

CONSIDÉRANT QU'il y a un seul lieu autorisé par le ministère de la Culture en art visuel dans Lanaudière, soit le Musée d'art de Joliette et dont celui-ci appuie le projet Lanaudière, art actuel;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la professionnalisation du milieu artistique et culturel, de viser la complémentarité du milieu de la diffusion, ainsi que la prise en compte des besoins exprimés par les artistes lors de la tournée des MRC en 2020;

CONSIDÉRANT QU'une série de consultations publiques a été menée où se sont réunis 40 artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art;

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière prend en considération la mise en œuvre d'expositions sur l'ensemble du territoire lanaudois même si le lieu physique du projet était à Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le rôle structurant de Culture Lanaudière et l'impact du projet sur les artistes lanaudois, la diffusion culturelle et la présence d'art public pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière amorce les démarches afin de consolider le financement du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De soutenir le projet Lanaudière, art actuel proposé par Culture Lanaudière afin de promouvoir, d'appliquer et faire rayonner les œuvres artistiques lanaudoises.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-035

CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la caserne incendie pourrait être utilisée dans le cadre de certains sinistres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'équiper la caserne incendie d'une cuisinière et, s'il y a lieu, d'un réfrigérateur.

Que la somme soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-036

ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor

APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De verser un montant de 150 \$ à l'école secondaire Pierre-de-Lestage pour le bal et l'album des finissants du cinquième secondaire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-037

RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 500 \$ pour l'adhésion des conseillères municipales à l'organisme Réseau des femmes élues de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-038

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De verser une contribution financière de 500 \$ et de fournir un soutien technique d'une valeur de 1 000 \$ à la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption, dans le cadre de la phase II du projet d'Amélioration de l'habitat de la perchaude dans la rivière Saint-Jean.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-039

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BERTHIERVILLE — LA COUPE DES PRÉSIDENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à l'Association du hockey mineur de Berthierville à l'occasion de leur tournoi La Coupe des présidents.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-040

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet

APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 807 854,21 \$ (522483 à 522657, PA 1224 à PA 1253, 11569 à 11648) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H À 21 H 13

2023-01-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 14.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire